

APPEL À PROJET

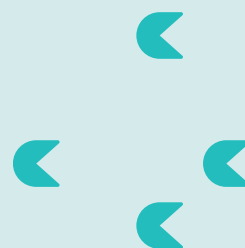
« PASSEURS D'IMAGES » EN NOUVELLE-AQUITAINE

COORDINATION: ALCA POUR LES TERRITOIRES DE L'EX-AQUITAINE

ÉDITION 2021

CAHIER DES CHARGES

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



« Passeurs d'images » est un dispositif d'éducation aux images qui s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 25 ans, sur le hors temps scolaire.

Depuis sa création en 1991,

l'opération consiste à rendre accessibles des pratiques liées au cinéma et à l'audiovisuel à des personnes qui en sont éloignées, entre autres pour des raisons géographiques, économiques, culturelles ou sociales.

À l'heure de la multiplication des écrans et de l'accessibilité aux contenus et aux matériels, l'éducation aux images est devenue un enjeu majeur et fondamental. Le réseau « Passeurs d'images » est soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et les services déconcentrés de l'État (préfectures, Drac, DRJSCS), les collectivités territoriales (villes, communautés de communes, départements, régions), les associations et les professionnels du cinéma. Le dispositif est encadré depuis 2009 par un protocole d'accord interministériel qui définit sa double vocation sociale et culturelle en décrivant les actions mises en place, les objectifs fondamentaux, les publics ciblés en priorité, les territoires concernés et le rôle de chaque partenaire du réseau.

La coordination nationale du dispositif est assurée par l'association « Passeurs d'images », créée le 9 octobre 2017 à l'initiative des coordinations régionales porteuses du dispositif. Elle est présidée par Laurent Cantet et dirigée par Patrick Facchinetti.

Pour voir l'intégralité du protocole :

www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/protocole-daccord-interministeriel-relatif-au-dispositif-passeurs-dimages_210091

Le site de « Passeurs d'images » :

www.passeursdimages.fr

Les premiers publics ciblés par le dispositif « Passeurs d'images » sont les jeunes de moins de 25 ans, résidant dans les zones prioritaires ayant des difficultés d'accès aux œuvres et aux pratiques cinématographiques. « Passeurs d'images » permet un soutien pédagogique, technique et financier aux projets socioculturels visant à rassembler des publics autour du cinéma, de l'image animée, des médias ou du numérique. ALCA vous accompagne de l'élaboration de votre projet à la restitution (expertise, mise en réseau, ressources pédagogiques, prêt de matériels, rencontres professionnelles...).

QUI ?

Qui peut présenter un projet ?

- Une structure culturelle (cinéma, médiathèque, association...).
- Une collectivité territoriale ayant une compétence en matière d'action sociale et/ou culturelle.
- Un relai des champs sociaux et/ou éducatifs : maison de quartier, centre de loisirs, association d'éducation populaire, mission locale...
- Un artiste intervenant dans le champ du cinéma, de l'audiovisuel et de l'éducation aux images.

Pour quels publics ?

En priorité, les jeunes de moins de 25 ans dont l'accès à la pratique culturelle et/ou artistique est rendue difficile, soit par une fragilisation géographique, sociale, économique, juridique (sous protection judiciaire ou en insertion) ou sanitaire (usagers de la santé mentale, des hôpitaux de jour...). De manière plus large, le dispositif peut concerner des publics adultes et une attention particulière sera portée aux projets montrant la volonté de favoriser la mixité homme/femme, la mixité sociale et la mixité intergénérationnelle.

QUOI ?

« Passeurs d'images » rassemble ses publics autour d'actions territoriales qui privilégient la participation active des populations, l'articulation entre le « voir » et le « faire », entre diffusion et pratique, et qui évoluent au fil des innovations technologiques.

Le dispositif vise à proposer des actions de pratiques artistiques et/ou culturelles dans les domaines du cinéma (fiction, animation, documentaire, expérimental), de l'audiovisuel (télévision, clips...), de l'art vidéo (mapping, mashUp...), du multimédia et du numérique (jeux vidéo, réalité virtuelle...) et du son (bande sonore, bruitage, doublage...).

Les projets se déroulent sur le moyen ou le long terme avec des temps réguliers pour permettre un parcours et une action pédagogique approfondie.

Les projets ponctuels, de courte durée et/ou ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un projet pédagogique et artistique ne peuvent pas prétendre à un dépôt.

La coordination régionale peut vous accompagner dans la définition et la construction d'un projet. Dans ce cas, prendre contact avec la coordination ALCA au moins trois mois avant la date limite de dépôt de dossiers.

Avec qui ?

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et le projet doit associer des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel reconnus :

- Artiste ou collectif d'artistes, ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.
- Intervenant professionnel de l'image et du son : technicien lumière, ingénieur du son...
- Intervenant professionnel de l'éducation aux images.

Sur quels territoires ?

La priorité est donnée aux projets implantés dans :

- Les quartiers politiques de la ville (quartiers prioritaires, quartiers de veille, territoires fragilisés...).
- Les zones rurales.

Peuvent aussi prétendre à un dépôt :

- Les terrains d'action tels que les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers, les centres d'éducation pour mineurs, les accompagnements du handicap, de la dépendance, de l'insertion, de la migration...

Le volet « Voir »

Ce volet correspond au premier des cinq objectifs visés par le protocole d'accord interministériel « Passeurs d'images » : *« Proposer une offre diversifiée et notamment différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles, et contribuer ainsi à l'éducation au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouvelles technologies »*. Il s'agit donc de faire découvrir des œuvres de qualité, films d'auteurs ou documentaires par exemple, principalement en salles de cinéma, mais aussi en plein air, lors des manifestations cinématographiques, dans les médiathèques ou sur le lieu d'accueil (hôpitaux, centres de détention...). Une place privilégiée sera accordée aux œuvres cinématographiques des réalisateurs et réalisatrices issus d'horizons géographiques et culturels variés. Le fait de voir les films en salles de cinéma, d'échanger sur l'œuvre avec les auteurs en abordant la démarche de création, montre que le film est un objet artistique à part entière et non uniquement support à message... Le volet « Voir » vise à apprendre à appréhender une œuvre en tant qu'œuvre artistique, à envisager le travail qu'elle implique et de quelle démarche elle (et son auteur) procède. La découverte des œuvres doit être « accompagnée »

en amont et en aval de la rencontre, en présentant le film avant une séance pour donner les éléments-clés, ou en organisant une discussion à l'issue de la projection afin de favoriser la réception de l'œuvre.

Exemples de contenu d'actions :

- Projection d'œuvres en salle de cinéma de préférence ou dans une structure culturelle (médiathèque par exemple) en présence d'un intervenant professionnel de l'image.
- Séance en plein air gratuite et animation de quartier (fête, repas...).
- Parcours en festival de cinéma pour découvrir des œuvres, rencontrer des professionnels, découvrir les coulisses d'un festival...
- Autour d'une sortie: découverte d'un lieu culturel (bibliothèque, musée...) ou sortie culturelle telle qu'une exposition, une lecture, une performance pour nourrir le projet.
- Politique tarifaire : des chèques cinéma peuvent vous être attribués si vous en faites la demande.

La politique tarifaire (chèques cinéma), c'est quoi, comment ça marche ?

Les chèques cinéma permettent aux jeunes de moins de 25 ans ayant participé aux projets de bénéficier d'une réduction de 2 euros sur le tarif réduit dans les salles de cinéma partenaires (listées au verso du chèque). Cette réduction est valable tous les jours, pour tous les films, du 1^{er} juillet au 31 décembre. Ces chèques cinéma visent à inciter à la fréquentation des salles. Les jeunes peuvent les utiliser pour un usage personnel, en famille ou entre amis (moins de 25 ans uniquement).

Les chèques cinéma sont distribués par la coordination régionale aux porteurs de projet, qui devra les diffuser auprès des jeunes ou les distribuer dans les centres sociaux, centres de loisirs, associations de quartier, points de rencontre jeunes... Chaque lieu de distribution doit apposer son tampon au verso de chaque chèque cinéma distribué.

L'utilisation des contremarques s'inscrit dans un projet global ou sert à l'impulser. Ainsi, les contremarques « Passeurs d'images » ne sont pas de simples réductions et dépendent de la mobilisation des réseaux associatifs, de leur capacité à se réapproprier activement cette opération, ainsi que d'un partenariat fort entre les associations et les salles de cinéma.

Le volet « Faire »

Ce volet correspond au deuxième des cinq objectifs visés par le protocole d'accord interministériel « Passeurs d'images » : « Aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo...) dans son environnement personnel ». Il s'agit de favoriser la découverte et l'apprentissage d'un processus artistique et d'apprendre à analyser les images, de donner des outils permettant d'acquérir une réflexion critique par rapport à elles, en favorisant la réalisation d'un objet fini: scénario, montage, film, exposition, œuvre vidéo ou multimédia, programmation de films... Pour cela, la mise en relation du public avec des créateurs, est indispensable. Il s'agit de développer la curiosité et l'intérêt pour des formes différentes d'expression, et d'éveiller l'envie de savoir et de comprendre le monde dans lequel on vit, permettant ainsi la construction de soi. L'éducation à l'image est une éducation au regard à partir de la diffusion des œuvres et à partir de la confrontation au processus de création d'une œuvre: le voir et le faire. Lors d'un atelier de pratique audiovisuelle, un intervenant artistique professionnel, ayant une pratique personnelle effective et reconnue, assure, en binôme avec l'animateur de l'activité, l'aspect pédagogique, culturel et artistique de l'action et fait le lien avec le visionnage d'œuvres cinématographiques. L'atelier peut également comporter des phases d'analyse d'images cinématographiques et télévisuelles, la diffusion de films sur différents supports, la découverte de créations multimédias d'art vidéo ou photographique.

Exemples de contenu d'actions :

- Atelier de pratique : sur plusieurs séances avec l'intervention d'un ou plusieurs professionnels, ces ateliers permettent et/ou contribuent à la réalisation d'un objet filmique collaboratif.
- Atelier de sensibilisation : initiation à une technique ou à une thématique cinématographique (son, prise de vue réelle, animation plane, animation en volume, effets spéciaux, écriture de scénario, création d'affiche, mapping, réalité virtuelle...).
- Atelier de programmation : expérience de visionnage et de sélection qui aboutit à une diffusion.

Le volet « Rencontres et formations professionnelles »

- Organisation de rencontres (régionales, interrégionales, locales...) et échanges sur les pratiques.
- Formations des personnes relais (animateurs, éducateurs...) et journées de sensibilisation au montage de projets.

Les séances de cinéma en plein air, c'est quoi, comment ça marche ?

Ces séances sont une invitation à découvrir les plaisirs du cinéma. Spectaculaire et éphémère, un écran géant vient se dresser au cœur d'un quartier ou d'un site rural pour une soirée de fête. Ces projections non payantes sont destinées à un public jeune mais aussi familial. Ces séances sont organisées chaque été en étroite collaboration avec les exploitants de salles, les municipalités, les acteurs sociaux, culturels, les associations... La plupart des séances comportent des avant-programmes (projection de films d'ateliers, de courts métrages) et sont souvent précédées ou suivies d'animations (fêtes de quartier, concerts, repas de quartier, expositions...).

Plus d'infos sur :

www.passeursdimages.fr/2018-wp/plein-air-2020

Depuis 2008, la législation stipule que ne peuvent être diffusés en séance plein air que les films dont l'attribution de numéro de visa date d'un an ou plus. De plus, chaque séance plein air doit être soumise à la Drac à des fins d'autorisation via le coordinateur régional « Passeurs d'images ».

La démarche se fait aisément en ligne, sur le site du CNC :

www.cnc.fr/cinema/les-seances-en-plein-air_143059

Les séances de cinéma en plein air « Passeurs d'images » se dérouleront principalement de juin à septembre.

Une liste de propositions de films est élaborée chaque année par les coordinations régionales, avec la collaboration de partenaires ressources.

Vous pouvez trouver cette liste sur le site nationale de la coordination nationale :

www.passeursdimages.fr

Chaque coordination régionale tient également disponible une liste de prestataires plein air.

Règles générales

- Choisir deux films dans la liste proposée par la coordination régionale (le fait de choisir deux films par ordre de préférence permet à la coordination d'éviter les doublons de programmation sur des territoires et des dates proches).
- Proposer des séances ayant un caractère exceptionnel (accompagnées d'animations).
- Avoir l'accord préalable de tous les exploitants des salles de la ville.
- Déterminer un lieu au cœur des cités accessible à pied par le public.
- Aucun lien direct ou indirect ne doit exister avec une marque commerciale.
- Bien s'assurer auprès des distributeurs de la disponibilité des copies des films aux dates choisies.
- Être en règle avec les impératifs de sécurité (assurances, pompiers, police, commissions de sécurité pour les gradins...).
- Autorisation préalable pour toutes manifestations sur la voie publique.

POURQUOI ?

Lire les images

Il s'agit de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier, par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants.

Construire des projets adaptés à un territoire spécifique

Le choix de « Passeurs d'images » est de développer des actions « pour », mais aussi « avec » les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participants. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous.

Qualifier les actions

En les inscrivant dans une logique de projets, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participants et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

COMMENT ?

Éligibilité

Les dossiers devront répondre à l'ensemble des critères du dispositif : objectifs, intervenants professionnels, publics, territoire, partenariats mis en œuvre.

Ils doivent associer au moins deux actions au sein d'un même territoire avec le même public en prenant soin d'articuler les volets « Voir » et « Faire ». Sera prise en compte également la participation des porteurs de projet aux journées de sensibilisation et de formation mises en œuvre par les coordinations régionales.

Le projet doit proposer un budget cohérent et faire part de la rémunération des intervenants. À titre informatif, selon les projets et les temps de préparation en amont (préparation des ateliers, rencontres entre les partenaires...), nous conseillons une rémunération des intervenants entre 50 € et 60 € brut horaire.

Apprendre en s'amusant

La dimension ludique d'un dispositif d'éducation aux images est primordiale. Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistiques, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

Créer du lien social

Dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion). C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de « Passeurs d'images ».

Le projet doit réunir d'autres partenaires financiers. Il peut éventuellement s'inscrire dans le cadre des politiques locales ou nationales (dispositifs pour la cohésion urbaine, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance, l'accès à la culture en milieu fermé ou médico-social) et à ce titre, s'appuyer sur toute sorte de partenariats et financeurs.

Modalité de participation

ALCA fonctionne sur le mode d'un appel à projet bi-annuel avec une session en début d'année (février-mars) et une session en milieu d'année (mai-juin).

Il est demandé aux porteurs de projet de prendre contact avec la coordination ALCA lors de l'élaboration du projet.

Il est conseillé d'envoyer l'appel à projet au moins 15 jours avant la date limite des candidatures afin que la coordination puisse vous faire d'éventuels retours.

Le dossier final comprend l'appel à projet dûment rempli ainsi que le CV du ou des intervenants professionnels.

Les comités de pilotage régionaux

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif pour l'année, en lien avec les orientations du comité national et procède à l'expertise des projets déposés ainsi qu'à l'évaluation des actions menées chaque année. Il est composé de :

- La Direction régionale des affaires culturelles - Service démocratisation et action territoriale: Sylvie Minvielle, conseillère action culturelle et territoriale, Marie-Hélène Rouaux, conseillère action culturelle et territoriale, Isabelle Farçat, conseillère action culturelle et territoriale; Service création et industries culturelles: Yves Le Paner, conseiller cinéma audiovisuel, Jean-Pierre Castan, assistant cinéma.
- La Région Nouvelle-Aquitaine - Direction de la culture et du patrimoine: Luc Trias, chef de service du développement artistique et culturel, Pierre Da Silva, chargé de mission cinéma audiovisuel.
- Le Conseil départemental de la Gironde - Direction de la culture et de la citoyenneté: Hélène Fribourg, directrice, Cécile Lucas, chargée de mission éducation artistique et culturelle.
- Le Conseil départemental des Landes - Direction de la culture et du patrimoine: Karine Dumas, chargée de mission cinéma.
- La coordination nationale « Passeurs d'images » - Santiago Hidalgo, référente Nouvelle-Aquitaine.
- La coordination régionale ALCA - Émilie Escourido, chargée de programmes éducation aux images en hors temps scolaire, Virginie Mespoulet, chargée de mission pôle régional d'éducation aux images, Anna Delvert, assistante éducation aux images.

Si le projet est retenu, le porteur de projet s'engage à :

- Informer la coordination de ses dates d'atelier, afin que celle-ci puisse communiquer sur les ateliers et éventuellement venir les visiter.
- Utiliser la charte graphique « Passeurs d'images » lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers (un carton vous sera envoyé à cet effet).
- Céder à la coordination régionale du dispositif gratuitement tous droits de diffusion à des fins pédagogiques et éducatives, dans un cadre non commercial.

Rappel:

Les ateliers de « Passeurs d'images » font l'objet d'un projet pédagogique et sont réalisés dans un cadre éducatif. À ce titre, toute production d'atelier exclue une diffusion à des fins commerciales.

- Respecter la charte de communication « Passeurs d'images » et citer les partenaires qui soutiennent le dispositif dans les communications et les travaux d'atelier.
- Participer, dans la mesure du possible, aux journées de bilan, de formations et de rencontres mises en œuvre par la coordination régionale.

Les films d'atelier « Passeurs d'images » répondent à une charte de communication précise

Des cartons faisant état des mentions de soutien dont bénéficie le dispositif (au national et en région) ont été réalisés par les coordinations nationale et régionale. Ils sont téléchargeables sur le site d'ALCA et peuvent également vous être communiqués par la coordination régionale. Ils sont au nombre de 3 :

- 1 carton national pour le générique de début.
- 1 carton national pour le générique de fin.
- 1 carton régional pour le générique de fin.

La coordination s'engage à :

- Accompagner le projet grâce à son expertise dans le domaine de l'image, qu'il s'agisse de la conception du projet ou du choix de l'artiste intervenant.
- Mettre en contact les porteurs de projets avec des partenaires privilégiés.
- Valoriser l'atelier tout au long de son processus en relayant régulièrement sa communication.
- Mettre à la disposition du porteur de projet du matériel empruntable (sous réserve de disponibilité). ALCA étant pôle régional d'éducation aux images, elle est dotée de ressources pédagogiques et de matériel empruntables gratuitement par les structures afin d'accompagner et d'enrichir les projets.

Matériel empruntable par les porteurs de projet

- Une malle pré-cinéma (thaumatrope, phénakistiscope, zootrope, praxinoscope, panneaux d'exposition...).
- Deux pico-projecteurs et des enceintes.
- Du matériel de prises de vue et de son.
- Un ordinateur portable équipé de logiciels de montage libres.

N'hésitez pas à prendre contact avec la coordination régionale pour plus d'informations.

LES PARTENAIRES

« Passeurs d'images » s'inscrit dans une logique partenariale. Plus de 2 000 partenaires sont engagés dans une logique de réseau qui favorise les échanges d'expériences, propose des réflexions communes, permet une évolution permanente du dispositif, ouvre vers une qualification des projets, encourage un développement territorial et garantit une cohérence nationale.

National

Au niveau national, l'association « Passeurs d'images » assure la coordination nationale et la mise en réseau des acteurs qui conduisent des projets d'éducation artistique et culturelle, notamment dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » et de l'opération « Des cinés, la vie ! ». L'association mutualise les moyens de fonctionnement de son réseau d'acteurs territoriaux et essaime les ressources produites par les acteurs de l'éducation à l'image sur l'ensemble du territoire national. L'association est soutenue par les ministères de la Culture, de la Justice, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le CNC.

Régional

En région, le dispositif « Passeurs d'images » est déployé sur son territoire par une coordination régionale choisie et reconnue comme un acteur majeur. À ce titre, elle est le garant de l'organisation globale de l'opération : elle impulse, soutient, définit, encadre ou accompagne les projets locaux. Elle est le relai entre les partenaires nationaux et les collectivités territoriales, et se présente comme l'interlocuteur privilégié des villes et territoires associés, et de tous les partenaires de terrain. Elle met en œuvre différents événements régionaux tels que des formations, des rencontres régionales ou la communication régionale et divers temps de restitution, notamment autour des films d'ateliers. Le dispositif est soutenu par la Drac Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde.

Liste des coordinations en régions :

www.passeursdimages.fr/2018-wp/coordinations-regionales-2

Local

Aussi bien dans le champ culturel que social, le coordinateur local s'appuie sur une diversité de partenaires susceptibles d'être concernés par le dispositif au sein de la ville ou du territoire pour favoriser l'élaboration d'un projet spécifique et la bonne organisation de l'opération sur son périmètre d'action : structures jeunesse (centres de loisirs), structures de proximité (maisons de quartier, centres sociaux), lieux culturels (salles de cinéma, centres culturels, bibliothèques, médiathèques) et structures à vocation sociale (missions locales) ou associations de solidarité, pour accueillir des ateliers, mobiliser des publics, organiser des séances de projection ou distribuer des bons de réduction pour faciliter l'accès à la salle.

LES COORDINATIONS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis 2016, la fusion des régions a modifié le paysage des collectivités territoriales françaises. Désormais, les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ne forment plus qu'une seule région : la Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins,

les trois coordinations régionales « Passeurs d'images » sont conservées telles qu'elles existaient auparavant. Aussi, vous déposerez votre dossier auprès de la coordination dont vous dépendez (voir encadrés ci-dessous).

TERRITOIRE AQUITAIN

ALCA, agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, est le partenaire des professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel. En lien avec les artistes, les auteurs et les professionnels de l'éducation et de la culture, ALCA interroge les rapports qu'entretiennent les jeunes avec le livre et l'image à travers des propositions d'éducation artistique et culturelle. ALCA réaffirme les fondements de la politique d'intervention de la Région, de la Drac, des Départements, qui met l'accent à la fois sur les publics et les territoires, dans leur multiplicité et leur diversité et fonde son travail sur l'élaboration de projets impliquant fortement les publics, les professionnels de la médiation et les artistes dans un processus de création partagé. Les publics ciblés par ces projets sont les jeunes, en temps scolaire et hors temps scolaire, les publics prioritaires et les étudiants. ALCA est labellisé « Pôle régional d'éducation aux images » et

coordonne des dispositifs nationaux et régionaux d'éducation à l'image et à l'écrit en temps scolaire et hors temps scolaire. Elle est en lien avec le Rectorat d'académie, la Drac, le Conseil régional, les conseils départementaux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, le CNC et de nombreux partenaires.

Correspondantes :

- Émilie Escourido, chargée de programmes éducation aux images en hors temps scolaire
emilie.escourido@alca-nouvelle-aquitaine.fr
05 47 50 10 28
- Virginie Mespoulet, chargée de mission pôle régional d'éducation aux images
virginie.mespoulet@alca-nouvelle-aquitaine.fr
05 47 50 10 27

TERRITOIRE PICTO-CHARENTAIS

La coordination du dispositif est assurée par la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture.

Confié à la FRMJC, le dispositif est d'abord mis en œuvre par la MJC Les 400 Coups à Châtelleraut, puis par la MJC Aliénor d'Aquitaine à Poitiers. La Fédération régionale des MJC est une association d'éducation populaire qui regroupe 41 structures. Elle apporte un soutien aux acteurs locaux, notamment dans le domaine culturel et dans celui des pratiques artistiques. Le dispositif « Passeurs d'images », s'adresse à toute structure (mairie, CSC, MJC...) souhaitant développer des actions d'éducation à l'image à moyen ou à long terme. Grâce à notre organisation en coordinations locales, situées à Angoulême, Poitiers, Châtelleraut et La Rochelle, nous intervenons au plus près des acteurs de terrain. Afin de proposer une meilleure répartition territoriale, la FRMJC œuvre particulièrement pour initier de nouveaux projets dans les Deux-Sèvres et, plus généralement, dans les territoires où il y a peu d'actions d'éducation à l'image, ainsi que dans les quartiers prioritaires. Dans le cadre de l'appel à projet, elle accompagne les structures dans la mise en place de leurs actions sur les volets « Voir » et « Faire » et propose également des thématiques d'ateliers.

Correspondants à la FRMJC :

- Marine Réchard, médiatrice « Passeurs d'images »
marine@frmjcna.fr
06 17 07 93 71
- Philippe Doyen, directeur FRMJC
directeur@frmjc-poitou-charentes.fr

Coordination locales :

- Charente :
UDMJC16
Matthieu Coquelou
ud16@frmjcna.fr
06 19 19 38 97
- La Rochelle Agglomération :
Fonds audiovisuel de recherche
Benjamin Mohr
far.animations@orange.fr
05 46 34 92 78
- Châtelleraut :
MJC Les 400 Coups
Raphaël Girardeau
400coups.raphael@gmail.com
05 49 93 37 77

TERRITOIRE LIMOUSIN

La coordination du dispositif est assurée par l'association Les Yeux Verts.

La coordination est intégrée au Pôle régional d'éducation aux images, Les Yeux Verts, situé à Brive-la-Gaillarde.

Au fil du temps, les partenariats se sont développés à travers tout le territoire en s'implantant en zone rurale ou dans des villes plus modestes. Le maillage couvre aujourd'hui les trois départements de la région (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne), même s'il existe des disparités en matière d'actions et d'investissements. Toutefois, le travail de proximité et de réseau sur toute la durée de l'année permet de développer le dispositif et de l'adapter au mieux aux besoins et aux réalités de chacun des différents partenaires. Ainsi, un accent particulier est mis sur les formations proposées aux médiateurs socioculturels : c'est un moyen concret et efficace de sensibiliser de nouveaux acteurs au dispositif et de les impliquer dans le développement des autres volets. C'est aussi un temps de rencontre important, qui permet aux partenaires « historiques » du réseau d'échanger sur leurs pratiques.

Correspondant :

• Olivier Bonenfant
passeursdimages@lesyeuxverts.com
05 55 74 20 51